

A 50 ans, le Centre d'action laïque ne dépose pas les armes

Le CAL est né en 1969. Pour son président, Henri Bartholomeeusen, un demi-siècle plus tard, il conserve toute sa raison d'être. Le défi à venir consistera plus que jamais à garantir la liberté de penser et nos valeurs démocratiques face aux religions et aux radicalités.

A la fin des années 60, l'idée que les laïques puissent se coaliser sous un étendard n'allait pas de soi. Le propre de la libre-pensée est en effet de ne point s'encadrer dans des structures... Mais comme souvent, un incident imprévisible et dramatique allait changer le cours des choses : l'incendie de l'Innovation, le 22 mai 1967 (323 morts et disparus).

Lors de la cérémonie œcuménique qui suivit le drame, les familles des victimes non croyantes se rendirent compte qu'elles n'étaient pas représentées et ne bénéficiaient pas d'une assistance morale. Un peu moins de deux ans plus tard, une douzaine d'associations portèrent le Centre d'action laïque (CAL) sur les fonts baptismaux - si l'on ose dire.

Un demi-siècle plus tard, l'ASBL fédère trente-deux associations actives en Wallonie et à Bruxelles et sept régionales. Sa raison d'être : promouvoir la laïcité. La laïcité qui n'est pas l'expression de l'athéisme ou même du rejet des religions, mais un principe humaniste « qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse », pour reprendre la définition qu'en donne le CAL.

Depuis 1972, le Centre d'action laïque et son pendant néerlandophone, l'Unie Vrijzinnige Vereniging (né 1966) forment le Conseil central des communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, c'est-à-dire la « laïcité organisée » en Belgique. Depuis la loi du 21 juin 2002, cette dernière est financée par l'État, au même titre que les autres cultes reconnus en Belgique. Cela lui permet, en outre, de placer des conseillers moraux, sorte « d'aumôniers

laïques », à l'armée, à l'aéroport de Bruxelles-National, dans les associations de protection de la jeunesse ou dans les prisons.

Un clergé laïc ?

La laïcité, un culte comme les autres ? La question divise les non-croyants. « Je me suis battu pour obtenir le financement avec Roger Lallemand mais, à l'époque, j'avais expliqué à la tribune du Sénat que c'était pour essayer de mettre fin à une injustice, nous explique l'ancien sénateur libéral Hervé Hasquin. Mais j'ai précisé que j'espérais qu'on n'en arriverait pas, un jour, à une forme de "clergé laïc". Ce que je craignais, c'est qu'une fois que la laïcité aurait bénéficié de subsides, elle ne puisse plus s'en passer. Et c'est ce qui s'est passé... »

Sceptique à l'origine - « Je n'avais pas quitté une Église pour entrer dans une autre » - Anne Morelli, professeure d'histoire des religions de l'ULB, est pour sa part devenue, au fil du temps, une avocate de cette laïcité organisée. « J'ai vu les réalisations : l'avortement, l'euthanasie, le mariage des homosexuels, la sécularisation d'un certain nombre d'événements publics, développe-t-elle. C'est organisés que les laïques ont pu obtenir ces acquis. Dès lors, non seulement je suis aujourd'hui favorable à l'organisation des laïques, mais je pense que nous devrions stimuler une telle organisation dans d'autres pays, où ils ne le sont pas encore. Je pense notamment à l'Italie, où il y a des laïques mais où, faute d'organisations représentatives, ils n'ont jamais droit à la parole. »

Pierre Galand, l'ancien président du Cal opine : « Il y a un fait historique en Bel-

gique, qui est qu'en 1830, ce pays était, dans son effort pour se rendre indépendant, aussi traversé par un grand débat entre les libéraux et les catholiques, autour de la neutralité de l'État, dit-il. Ce fait historique, vous le trouvez dans la plupart des pays européens mais aujourd'hui encore, dans pays de l'Union, la Constitution ne fait référence qu'à une seule religion... »

Notre interlocuteur convient qu'en Belgique, le combat pour la sécularisation de la société a connu de grands succès. Raison pour laquelle le CAL mène désormais d'autres batailles, sur le front social : pour le relèvement des indemnités de chômage et des pensions, le microcrédit, la suppression des centres fermés ou la régularisation des sans-papiers ?... Pour Pierre Galand, les deux combats ne forment qu'un : l'égalité de traitement et l'amélioration des conditions particulières relevant, en dernière analyse, du « vivre-ensemble ».

Au fait, la laïcité : combien de divisions ? « Nous ne sommes pas un mouvement et nous ne sommes pas une organisation qui récolte des membres, répond Pierre Galand. La laïcité, c'est d'abord un projet de société. » ■

WILLIAM BOURTON

le président « La laïcité reste la garantie des libertés dans un monde qui change »

ENTRETIEN

Depuis la fondation du Centre d'action laïque (CAL) en 1969, les débats de société se sont multipliés, allant de la censure artistique à la libéralisation du cannabis en passant par la dépénalisation de l'avortement. Ils ont largement débordé la question de la séparation de l'Église et de l'État. Le président du CAL Henri Bartholomeeusen revient sur ces différents combats tout en ébauchant les luttes à venir.

Depuis 1969, la société belge s'est fortement sécularisée. Les bagarres à la Don Camillo qui opposaient les « curés » aux « laïcards » appartiennent au passé. Quel peut être le rôle du CAL aujourd'hui ?

En 50 ans, les esprits se sont en effet modernisés, même dans le monde catholique. Et pourtant depuis 2013 et le départ de Belges pour le djihad, on se rend compte qu'il y a une radicalisation. On a laissé couvrir le feu sous la cendre, à travers de nouvelles religions, de nouvelles réactivités. Alors qu'on ne parlait pratiquement plus de laïcité ou d'avortement, que la société semblait s'être sécularisée, on a assisté à une sorte de flambée. En fait, il existait une confusion faisant de la laïcité quelque chose d'antireligieux, ce qu'elle n'est pas. On a confondu l'action laïque et la laïcité.

Vos combats sont aujourd'hui très contemporains : protection des migrants, dénonciation du populisme, etc. Les « vieux libéraux », ceux qui restent attachés à la séparation de l'Église et de l'État, se retrouvent-ils encore dans le CAL aujourd'hui ?

Ces combats se font dans le res-

pect des principes : le respect des libertés fondamentales passe par l'émancipation et un rapport d'égalité. L'égalité et la solidarité rectifient les inégalités lorsqu'elles se présentent. Quant aux « vieux libéraux », ils sont le plus souvent en harmonie avec le CAL. Travailler à l'émancipation de l'individu, au régime des libertés est inhérent à la philosophie libérale... Trouve-t-on encore dans le Mouvement réformateur actuel ces libéraux de tradition, attachés à la liberté... ? Ma conclusion est positive. La laïcité telle que définie aujourd'hui ne peut être déniée par un parti démocratique. Les « vieux libéraux » sont souvent les plus progressistes qui soient. On voit d'ailleurs qu'au sein du MR, certains doivent se tordre le poignet pour arriver à une lecture commune.

Par exemple, lors des récents débats sur la dépénalisation de l'avortement...

Le CAL a tiré la sonnette d'alarme dès qu'il a appris la volonté du CD&V d'accorder la personnalité juridique au fœtus. Nous nous sommes dit que si les intentions du CD&V étaient pures et consistaient à permettre le deuil aux parents, alors pourquoi ne pas dépénaliser l'avortement ? Mais ces intentions n'étaient pas aussi pures qu'annoncées... La sortie de l'IVG du code pénal a de fait donné lieu à des lois spéciales dans un code pénal remodifié. C'est se foutre du monde. Nous avons été surpris de voir que des accords gouvernementaux pouvaient passer outre, et contre une majorité parlementaire, alors que 80 % des Belges sont en faveur d'une dépénali-

sation complète de l'avortement.

Faut-il inscrire la laïcité dans la Constitution ?

Il faut être clair sur le principe de la laïcité : il est le plus petit commun dénominateur sur lequel doivent pouvoir s'appuyer un État de droit et un système

« L'école n'a pas à assigner à résidence culturelle les enfants »

démocratique basés sur l'émancipation individuelle. Face aux mouvements de radicalisation observés au plan national et international, il est important de réinscrire ce qui semblait aller de soi. La Constitution étant la loi des lois, le dernier rempart des droits du citoyen par rapport à un pouvoir quel qu'il soit, il me paraît impératif de les inscrire dans la Constitution. Le principe d'impartialité du pouvoir – et qui n'est pas la neutralité – doit donner à chacun la garantie d'avoir une place dans la société. Il faut le faire prévaloir.

Le début laborieux des cours de religion et de citoyenneté ?

C'est un combat essentiel. L'école est le lieu où les enfants rencontrent l'altérité en dehors de leur famille, où ils ne se définissent pas en tant que catholiques, juifs ou musulmans. Le commun dénominateur n'est pas la religion mais l'apprentissage de la citoyenneté et de la

philo. L'école n'a pas à assigner à résidence culturelle les enfants. L'école doit être un lieu de libération, d'étude, d'examen. Non de confirmation du milieu dans lequel on est né. Les professeurs de morale ont pu se sentir démunis. A tort. Car en réalité, il ne s'agissait rien d'autre que de leur permettre de retrouver une nouvelle légitimité à travers un cours qui n'était plus confiné aux athées et aux agnostiques. Il fallait que nous nous ouvrons aux autres.

Vos projets ?

Nous devons maintenir la pression pour substituer aux fois et aux radicalités la garantie d'un système démocratique qui va sans doute connaître des mutations. Le principal objectif sera de rendre universel un concept humaniste. Il va falloir adapter l'instruction de nos sociétés via des pratiques adaptées et des clés de compréhension nouvelles. Il faut trouver la capacité d'apporter des remèdes à un fléau comme les fake news. La laïcité reste la garantie des libertés dans un monde qui change. Les nouvelles technologies, l'évolution des réseaux sociaux, l'intelligence artificielle... vont nous amener à nous confronter à un univers que nous ne connaissons pas encore. Pour le scrutin du 26 mai par ailleurs, nous avons confectionné un mémorandum. On y trouve formulées une série de propositions et d'exigences en matière de solidarité, de lutte contre la pauvreté ou de climat, le tout adressé chaque fois au niveau de pouvoir concerné : le fédéral, le régional et l'Europe. ■

Propos recueillis par
PASCAL MARTIN

Henri Bartholomeeusen

Henri Bartholomeeusen est né en 1954 à Uccle, dans une famille de tradition catholique. Juriste diplômé de l'ULB, il fonde en 1988 le cabinet d'avocats « Bartholomeeusen & Associés ». Franc-maçon, il sera grand maître du Grand Orient de Belgique de 2005 à 2008. Le 22 mars 2014, il succède à Pierre Galand à la présidence du Centre d'action laïque (CAL).